



AGGLOMERATION DE FRIBOURG
AGGLOMERATION FREIBURG

N°7

Message du Comité d'agglomération au Conseil d'agglomération

Message en vue de l'adoption du budget de l'Agglomération

Séance du Conseil d'agglomération du 8 octobre 2009

Sommaire

I. Généralités	3
II. Budget de fonctionnement 2010 : commentaires	4
0. Administration.....	4
010. Conseil d'agglomération	4
011. Comité d'agglomération.....	4
020. Administration générale	4
3. Culture.....	6
6. Transports et mobilité.....	7
1. Administration du domaine de la mobilité.....	7
2. Transports publics	8
7 Protection de l'environnement et aménagement	10
8. Economie.....	11
830. Promotion touristique	11
840. Promotion économique	12
9. Finances et impôts	12
991. Participation des communes membres	12
999. Autres postes	12
III. Budget d'investissements 2010 : commentaires	13
6. Transports.....	13
7. Protection de l'environnement et aménagement	14
IV. Conclusion	14

(du 18 septembre 2009)

7 - 2008-2011 : Message en vue de l'adoption du budget de l'Agglomération de Fribourg

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'agglomération,

I. Généralités

Le Comité d'agglomération (ci-après Comité) a l'honneur de vous soumettre le budget de l'Agglomération de Fribourg pour l'exercice 2010. Ce budget a été validé le 27 août 2009 par le Comité et transmis pour examen à la Commission financière du Conseil d'agglomération.

Le budget de fonctionnement de l'Agglomération se présente comme suit :

Total des dépenses : CHF 24'413'178,--

Total des recettes : CHF 24'413'178,--

Ce budget constitue le premier budget complet de l'Agglomération. En effet, les différentes structures intercommunales reprises par l'Agglomération ont été dissoutes ou le seront encore cette année :

- La Communauté Urbaine des Transports de l'Agglomération Fribourgeoise (ci-après CUTAF) a été dissoute le 30 avril 2009 avec effet au 30 juin 2009. L'entrée en vigueur de cette dissolution a eu lieu le 1^{er} juillet 2009 ;
- L'association de communes Coriolis Promotion (ci-après Coriolis Promotion) sera dissoute le 4 novembre 2009. L'entrée en vigueur de cette dissolution a été fixée au 1^{er} janvier 2010 ;
- Le Réseau économique de Fribourg et Région (ci-après REFER) sera dissout le 22 septembre 2009. L'entrée en vigueur de cette dissolution a été fixée au 30 septembre 2009.

Des informations fournies vous sont données dans la présentation de ce budget complet : les rubriques comptables 300, 650, 790, 830 et 840 se trouvent ainsi activées pour la première fois.

Le Comité souligne également que le Conseil d'agglomération devra pour la première fois examiner des dépenses d'investissement.

Pour rappel, le plan comptable de l'Agglomération de Fribourg a été visé par le Service des communes à la fin de l'été 2008. Il a été utilisé pour la première fois lors de l'élaboration du budget 2009 de l'Agglomération.

II. Budget de fonctionnement 2010 : commentaires

0. Administration

Le total des charges s'élève à CHF 672'418,-- pour des recettes de CHF 65'669,--.

La répartition des charges s'effectue de la façon suivante :

010. Conseil d'agglomération, Commission financière	CHF 23'257,--
011. Comité d'agglomération	CHF 78'942,--
020. Administration générale	<u>CHF 570'219,--</u>
Total des charges nettes « Administration »	CHF 606'749,--

010. Conseil d'agglomération

Il a été tenu compte de trois séances plénières du Conseil (soit CHF 7'800,--), de quatre séances pour le Bureau du Conseil (soit CHF 2'400,--) ainsi que pour la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement (soit CHF 2'600,--).

Le nombre de séances de la Commission financière a été estimé à six sur l'ensemble de l'année 2010 (soit CHF 2'700,--).

Au montant des jetons de séance s'ajoutent les forfaits prévus pour la présidence du Conseil (CHF 1'000,--) et pour la vice-présidence (CHF 500,--).

Pour rappel, le Conseil d'agglomération a fixé le montant du jeton de séance à CHF 50,-- lors de la séance du 27 novembre 2008.

Enfin, conformément à la décision prise par le Conseil d'agglomération lors de sa séance du 4 juin 2009, un montant de CHF 4'200,-- correspondant aux honoraires de l'organe de révision retenu figure dans la rubrique 010.318.01.

011. Comité d'agglomération

Il a été tenu compte de vingt séances plénières par an (soit CHF 19'200,--). Le jeton de séance des membres du Comité diffère en fonction du type de séances : lorsque les membres du Comité participent à une séance exécutive, le montant du jeton est de CHF 80,--. lorsqu'ils assistent à une séance du Conseil, ce montant est de CHF 50,--.

Il est alloué une somme forfaitaire fixe annuelle de CHF 6'000,-- pour la présidence du Comité et de CHF 4'500,-- pour la vice-présidence. Quant aux travaux liés aux séances des différents dicastères, ils sont défrayés à raison d'une somme forfaitaire fixe annuelle de CHF 3'000,-- pour chaque membre du Comité. Cela représente un montant total de CHF 40'500,--.

Par ailleurs, un montant de CHF 10'000,-- a été prévu pour frais de représentation et de déplacement.

020. Administration générale

Il est prévu en équivalent plein temps (ci-après EPT), 1 EPT pour le poste de direction administrative, 0,5 EPT pour le secrétariat administratif et 0,5 EPT pour la comptabilité. Le Comité rappelle qu'il a procédé à l'engagement de trois personnes à compter du 1^{er} juillet 2009.

020.309.00

Le Comité prévoit un montant de CHF 10'000,-- pour des formations complémentaires particulières des collaborateurs.

020.316.00

Les frais de location des nouveaux bureaux de l'Agglomération situés au Boulevard de Pérolles 2, à Fribourg, se montent annuellement à CHF 52'680. Pour rappel, ces 216 m² comprennent cinq bureaux, 1 salle de conférence pour 18 à 20 personnes, 1 (petite) salle de réunion et un coin cuisine. Ces locaux ont été rafraîchis en août 2009. Le bail à loyer a débuté concrètement au 1^{er} septembre 2009. Au 1^{er} octobre 2009, c'est donc l'ensemble du personnel de l'Agglomération qui sera regroupé en un seul et même endroit.

020.317.00

Le Comité prévoit aussi un montant de CHF 10'000,-- pour les frais de réception et de délégation¹.

020.318.50

Le Comité prévoit un montant de CHF 10'000,-- pour les frais liés à internet, principalement l'hébergement du nouveau site internet, la refonte des sites satellites des structures intercommunales reprises par l'Agglomération ainsi que l'hébergement des adresses email.

020.318.60

Le Comité prévoit un montant de CHF 30'000,-- pour les frais de traduction². Pour rappel, tous les documents remis aux membres du Conseil d'agglomération dans le cadre des séances ordinaires plénières sont disponibles dans les deux langues³. Les documents officiels comme les règlements, les courriers adressés aux différentes communes sont également préparés en français et en allemand. Le Comité relève que le Conseil d'agglomération avait par ailleurs accepté de faire figurer en novembre 2008 dans la rubrique 020.318.60 un montant identique.

020.318.90

Le Comité prévoit finalement un montant de CHF 50'000,-- pour des prestations de tiers. Ce montant peut servir pour des mandats de communication, des études particulières, des audits, des avis de droit.

020.436.10, 020.436.11 et 020.436.12

Par souci de transparence, les retenues sociales sur les salaires de l'ensemble des collaborateurs de l'Agglomération (masse salariale totale de CH 510'000,-- soit 4,45 EPT) figurent en recettes.

Le tableau ci-après indique pour l'ensemble de la rubrique 0. Administration le montant à la charge financière de chaque commune membre de l'Agglomération :

Communes	Clé aggro 09	Charge financière
Avry	2.27%	CHF 13'786.-
Belfaux	2.91%	CHF 17'678.-
Corminboeuf	2.80%	CHF 17'003.-
Düdingen	9.11%	CHF 55'279.-
Fribourg	48.51%	CHF 294'350.-
Givisiez	3.91%	CHF 23'733.-
Granges-Paccot	3.35%	CHF 20'346.-
Marly	9.77%	CHF 59'300.-
Matran	1.87%	CHF 11'374.-
Villars-sur-Glâne	15.48%	CHF 93'898.-
Total	100.00%	CHF 606'749.-

¹ Un montant identique a été prévu pour le Conseil.

² Un montant de CHF 10'000,-- est également prévu pour la traduction du plan directeur, respectivement du projet d'agglomération de deuxième génération. Cf infra, poste 70.318.10.

³ Le Conseil avait adopté un montant identique en 2009.

3. Culture

Le total des charges s'élève à CHF 1'723'900 pour des recettes de CHF 50'000,--.

La répartition des charges s'effectue de la façon suivante :

300.300.00 Jetons de la Commission culturelle	CHF 3'900,--
300.352.00 Honoraires promotion culturelle	CHF 60'000,--
300.365.10 / 300.365.20 Subventions pluriannuelles et annuelles	CHF 1'610'000,--
Total des charges nettes « Culture »	CHF 1'723'900,--

300.300.00

Le Comité prévoit que la future Commission culturelle de l'Agglomération se réunira à 6 reprises pour l'année 2010. Le montant du jeton de présence de la commission a été aligné sur celui du Conseil d'agglomération. Pour rappel, le jeton de présence de la Commission culturelle de Coriolis Promotion était de CHF 72,--. Il était également à la charge exclusive de l'association de communes.

300.352.00

Les actuels collaborateurs du Service culturel de la Ville travailleront pour un tiers de leur temps à la promotion des activités culturelles régionales, et ce, dans les locaux de l'Agglomération. En contrepartie, l'Agglomération versera un montant forfaitaire de CHF 60'000,- à la Ville de Fribourg. Le Comité relève qu'un projet de convention est actuellement à l'étude entre l'Agglomération et la Ville de Fribourg. Cette convention ne commencera à déployer ses effets qu'à l'entrée en vigueur de la dissolution de Coriolis Promotion fixée au 1^{er} janvier 2010.

300.365.10

Le Comité propose au Conseil un montant total de CHF 1'610'000,-- destiné au soutien des activités culturelles régionales. Ce montant se décline en subventions pluriannuelles et en subventions annuelles et extraordinaires. Le Comité souhaite augmenter l'enveloppe globale de ces subventions afin que des acteurs comme Podium ou Bad Bonn puissent pleinement bénéficier de ces subventions, et ce, d'autant plus que plusieurs communes (Belfaux, Marly et Düdingen) augmentent leur participation financière à la promotion des activités culturelles régionales.

Dans la phase présente, le Comité est d'avis que dans la mesure où l'Agglomération devra assumer ces charges durant les trois prochaines années, il convient que le Comité d'agglomération et le Comité de direction de Coriolis Promotion signent conjointement les conventions passées avec les acteurs culturels concernés.

Le Comité tient ici à manifester la volonté de l'Agglomération de poursuivre, et si possible, d'accentuer les efforts de Coriolis Promotion. Pour mémoire, l'Assemblée des Délégués de Coriolis Promotion avait, en adoptant le budget, le 4 décembre 2008, retenu un montant global de subventions (subventions pluriannuelles et subventions annuelles et extraordinaires) de CHF 1'530'000,--.

Le Comité tient également à informer le Conseil d'agglomération qu'il a entrepris des démarches tant auprès des communes membres de Coriolis Promotion que des communes qui soutiennent actuellement à bien plaire cette association de communes. Un courrier leur a été adressé les invitant notamment à communiquer au Comité si elles entendaient soutenir la promotion des activités culturelles de l'Agglomération pour l'année 2010. Le Comité a estimé à CHF 50'000,- le soutien financier des communes hors agglomération. Ce montant figure dans la rubrique 300.365.30. Il vient donc s'ajouter aux charges financières de CHF 1'673'900,-- des communes membres de l'Agglomération. Le Comité informera le Conseil d'agglomération ainsi que la Commission culturelle de l'Agglomération du montant

supplémentaire à disposition. Ce montant viendra augmenter d'autant les subventions annuelles et extraordinaires destinées aux acteurs culturels régionaux.

Le tableau ci-dessous indique pour l'ensemble de la rubrique Culture le montant à la charge financière de chaque commune membre de l'Agglomération :

Communes	Clé agglo 09	Charge financière
Avry	2.27%	CHF 38'033.-
Belfaux	2.91%	CHF 48'771.-
Corminboeuf	2.80%	CHF 46'908.-
Düdingen	9.11%	CHF 152'505.-
Fribourg	48.51%	CHF 812'054.-
Givisiez	3.91%	CHF 65'476.-
Granges-Paccot	3.35%	CHF 56'130.-
Marly	9.77%	CHF 163'598.-
Matran	1.87%	CHF 31'379.-
Villars-sur-Glâne	15.48%	CHF 259'046.-
Total	100.00%	CHF 1'673'900.-

6. Transports et mobilité

Afin de donner quelques éléments de comparaison, le Comité relève que l'Assemblée des Délégués de la CUTAF avait adopté le 12 novembre 2008 son budget de fonctionnement : le montant des charges était de CHF 20'323'220.--. A cette date, les négociations avec les Transports Publics Fribourgeois (ci-après TPF) concernant l'offre de prestations 2009 étaient encore en cours.

Le Comité rappelle au Conseil que les Statuts de l'Agglomération ont arrêté pour cette rubrique deux clés de répartition différentes : l'article 36 règle les charges d'exploitation de l'administration ainsi que les frais d'études et de planification du domaine de la mobilité tandis que l'article 47 règle la façon dont les communes membres se répartissent les charges d'exploitation des transports publics.

1. Administration du domaine de la mobilité

Le total des charges s'élève à CHF 152'000.-- pour des recettes de CHF 25'000.--.

La répartition des charges s'effectue de la façon suivante :

650.301.00 Traitement du personnel	CHF 45'000.--
650.318.10 Honoraires et frais d'études	CHF 100'000.--
650.364.10 Convention avec CTIFR (P+R)	CHF 7'000.--
650.434.00 Taxes d'utilisation P+R	CHF 25'000.--
Total des charges nettes « Mobilité Administration »	CHF 127'000.--

650.301.00

Le Comité a décidé en date du 5 mars 2009 d'engager un/e collaborateur/trice scientifique (universitaire) à 50 % pour la mobilité. Il a procédé à cet engagement le 1^{er} août 2009.

650.318.10

Le Comité prévoit des études pour l'amélioration des prestations de transport public, notamment des modifications des horaires ou des lignes. Une partie de ce montant devra être

utilisée pour des études fines en matière de mobilité douce. Une autre partie servira à compléter des études ponctuelles du projet d'agglomération à remettre à la Confédération.

650.364.10 et 652.434.00

Conformément à la convention passée avec la Communauté tarifaire intégrale fribourgeoise (ci-après CTIFR), le Comité propose, sur la base d'un décompte partiel pour 2009 de l'utilisation des recettes des P+R, d'inscrire un montant de CHF 7'000,-- en charges et un montant de CHF 25'000,-- en recettes.

Le tableau ci-dessous indique pour la partie administration de la mobilité le montant de la charge financière de chaque commune membre de l'Agglomération :

Communes	Clé aggro 09	Charge financière
Avry	2.27%	CHF 2'886.-
Belfaux	2.91%	CHF 3'700.-
Corminboeuf	2.80%	CHF 3'559.-
Düdingen	9.11%	CHF 11'571.-
Fribourg	48.51%	CHF 61'611.-
Givisiez	3.91%	CHF 4'968.-
Granges-Paccot	3.35%	CHF 4'259.-
Marly	9.77%	CHF 12'412.-
Matran	1.87%	CHF 2'381.-
Villars-sur-Glâne	15.48%	CHF 19'654.-
Total	100.00%	CHF 127'000.-

2. Transports publics

Le total des charges s'élève à CHF 20'120'000,-- pour des recettes de CHF 12'343'600,--.

La répartition des charges s'effectue de la façon suivante :

650.364.00 Contrat de prestations au concessionnaire	CHF 20'120'000,--
650.461.10 Subventions cantonales	CHF 12'072'000,--
650.465.00 Participations reçues de tiers	CHF 120'000,--
992.452.10 Participation de Grolley	CHF 4'000,--
992.452.24 Participation de St-Ursen	CHF 54'400,--
992.452.25 Participation de Tifers	CHF 93'200,--
Total des charges nettes « Mobilité Transports publics »	CHF 7'776'400,--

650.364.00

Une première offre concernant les prestations de transport public pour l'année 2010 a été transmise au Comité en mars 2009. Le Comité a analysé cette offre et a informé les Transports Publics Fribourgeois (ci-après TPF) qu'il pourrait accepter un prix au kilomètre jusqu'à concurrence de CHF 11,85. En se basant sur ce prix, le Comité propose au Conseil un montant de CHF 19'120'000,-- pour les mêmes prestations que celles que la CUTAF avaient obtenues en 2009 de l'entreprise concessionnaire. Ce chiffre a été communiqué par le Comité aux TPF. Le Comité informe le Conseil d'agglomération qu'il est actuellement en phase de négociations avec l'entreprise concessionnaire, à savoir les TPF.

A ce montant, le Comité souhaite prévoir un montant de CHF 1'000'000,-- pour de nouvelles demandes de prestations. Le Comité entend ainsi manifester clairement sa volonté de développer et d'améliorer le réseau existant des transports publics.

650.461.10

Le Comité rappelle que, sur la base de la loi sur les transports du 20 septembre 1994, les communes membres d'une communauté régionale des transports, ici les communes de l'Agglomération, financent à raison de 40% l'exploitation des lignes de transport public tandis que la part de l'Etat est de 60%⁴.

En l'état, le Comité a estimé ces subventions cantonales à CHF 12'072'000.-- Ce montant ne tient pas compte du plafonnement par l'Etat des subventions cantonales ni des éventuelles diminutions de la participation de l'Etat aux prestations de transport public en raison de la non-atteinte du taux d'utilisation ou du taux de couverture des coûts⁵.

650.465.00

Sous cette rubrique figurent les participations de tiers. Il s'agit de la participation du centre commercial « Avry-Centre » à sa desserte en transport public. Un contrat de cinq ans, passé en septembre 2003, liait la CUTAF et la Société coopérative Migros-Neuchâtel-Fribourg pour la prise en charge de paires de courses de bus supplémentaires. Depuis ce contrat est reconduit tacitement d'année en année. Le Comité informe qu'il examinera les termes de ce contrat durant cet automne et se déterminera avant le 31 décembre 2009⁶.

992.452.10, 992.452.24, 992.452.25

Enfin, en ce qui concerne les participations financières des communes non membres de l'Agglomération aux prestations de transport public, le Comité tient à préciser qu'il entend poursuivre la collaboration qui s'était engagée sous l'égide de la CUTAF. Le Comité a transmis aux communes de St-Ursen et de Tafers ses propositions pour la fourniture de prestations de transport public en 2010. La commune de Grolley a également été abordée. Le Conseil sera informé du résultat des négociations et devra procéder, le cas échéant, à la ratification des contrats de prestation pour l'année 2010.

En l'état, le Comité est parti du principe que ces trois communes non membres continueront en 2010 à acheter leurs prestations de transport public à l'Agglomération. Pour rappel en 2009, les communes de Grolley, St-Ursen et Tafers avaient versé sous le régime de la CUTAF respectivement les montants suivants : CHF 4'000,-, CHF 54'400.-- et CHF 93'200.--.

Le tableau ci-dessous indique pour les coûts d'exploitation des transports publics le montant à la charge financière de chaque commune membre de l'Agglomération :

Communes	Clé mobilité 09	Charge financière
Avry	1.26%	CHF 98'166.-
Belfaux	0.72%	CHF 55'788.-
Corminboeuf	1.32%	CHF 102'959.-
Düdingen	2.32%	CHF 180'218.-
Fribourg	65.72%	CHF 5'110'541.-
Givisiez	3.33%	CHF 259'132.-
Granges-Paccot	3.33%	CHF 259'291.-
Marly	5.21%	CHF 405'448.-
Matran	0.94%	CHF 72'906.-
Villars-sur-Glâne	15.84%	CHF 1'231'952.-
Total à répartir entre les communes	100.00%	CHF 7'776'400.-

⁴ Cf. article 41b de la loi sur les transports.

⁵ Cf. article 13 alinéa 4 et alinéa 5 du règlement d'exécution de la loi sur les transports.

⁶ Selon les termes de l'accord, chaque partie peut jusqu'au 31 décembre pour l'année suivante dénoncer le contrat.

7 Protection de l'environnement et aménagement

Le total des charges brutes pour l'environnement et l'aménagement s'élève à CHF 210'000.-- pour des recettes de CHF 2'000.--.

La répartition s'effectue de la façon suivante :

780.301.00 Traitement du personnel administratif	CHF 50'000.--
790.318.00 Traductions	CHF 10'000.--
790.318.10 Honoraires et frais d'étude	CHF 150'000.--
790.431.00 Emoluments pour préavis	<u>CHF 2'000.--</u>
Total des dépenses nettes	CHF 208'000.--

780.301.00

Le Comité a pris en date du 5 mars 2009 la décision d'engager un/e collaboratrice scientifique (universitaire) à 50% pour l'aménagement du territoire. Le Comité a procédé à cet engagement le 1^{er} juillet 2009.

790.318.00

Ce montant concerne exclusivement les traductions des documents constituant le Plan directeur de l'agglomération, respectivement le projet d'agglomération. En tant que tel, ce document révisé doit être disponible en français et en allemand.

790.318.10

Le Comité tient à informer le Conseil d'agglomération que les travaux du projet d'agglomération de deuxième génération débiteront par l'organisation de deux ateliers le 9 octobre et le 5 novembre 2009. A ces ateliers, sont notamment invités tous les membres du Comité ainsi que les membres de la Commission d'aménagement régional et de mobilité. Le Comité rappelle que le nouveau projet d'agglomération de Fribourg devra être remis aux autorités fédérales dans le courant de l'année 2011. A cette fin, un montant est demandé pour les travaux de révision du Plan directeur.

Pour mémoire, le Comité rappelle que la partie « aménagement et urbanisation » du projet d'agglomération déposé en 2007 s'était élevée à environ 280'000.-- tandis que la partie « mobilité » alors à la charge de l'Assemblée constitutive avait avoisiné les CHF 120'000.--⁷.

790.431.00

L'Agglomération est amenée à faire des préavis dans le cadre des procédures LATeC.

⁷ Ces montants ne tiennent pas compte des travaux effectués par les différents collaborateurs du canton et de la région.

Le tableau ci-dessous indique pour ce domaine d'activités le montant à la charge financière de chaque commune membre de l'Agglomération :

Communes	Clé aggro 09	Charge financière
Avry	2.27%	CHF 4'726.-
Belfaux	2.91%	CHF 6'060.-
Corminboeuf	2.80%	CHF 5'829.-
Düdingen	9.11%	CHF 18'950.-
Fribourg	48.51%	CHF 100'906.-
Givisiez	3.91%	CHF 8'136.-
Granges-Paccot	3.35%	CHF 6'975.-
Marly	9.77%	CHF 20'329.-
Matran	1.87%	CHF 3'899.-
Villars-sur-Glâne	15.48%	CHF 32'189.-
Total	100.00%	CHF 208'000.-

8. Economie

830. Promotion touristique

830.365.01

La subvention annuelle requise pour l'exécution du contrat de prestations avec Fribourg Tourisme et Région s'élève à CHF 590'000.--⁸.

Le tableau ci-dessous indique pour la promotion touristique le montant à la charge financière de chaque commune membre de l'Agglomération :

Communes	Clé aggro 09	Montant	Autre participation	Total
Avry	2.27%	CHF 13'894		CHF.13'894
Belfaux	2.91%	CHF 17'817		CHF 17'817
Corminboeuf	2.80%	CHF 17'137		CHF 17'137
Düdingen*	9.11%	CHF 55'714	CHF -21'513	CHF 34'201
Fribourg	48.51%	CHF 296'661		CHF 296'661
Givisiez	3.91%	CHF 23'920		CHF 23'920
Granges-Paccot	3.35%	CHF 20'506		CHF 20'506
Marly	9.77%	CHF 59'766		CHF 59'766
Matran	1.87%	CHF 11'464		CHF 11'464
Villars-sur-Glâne	15.48%	CHF 94'635		CHF 94'635
Total	100.00%	CHF 611'513	CHF -21'513	CHF 590'000

*Conformément aux Statuts de l'Agglomération, il est tenu compte de la participation de Düdingen au pôle touristique de la Singine.

⁸ Cf. Message N°3 du Comité d'agglomération.

840. Promotion économique

Le total des charges s'élève à CHF 190'000,-- pour des recettes de CHF 45'862,--.

Le total des charges nettes est de CHF 144'138,--

840.301.00

Le Comité a décidé d'engager un/e collaborateur/trice scientifique (universitaire) à 80% et un/e collaborateur/trice administratif/tive à 65%.

840.465.00

La Ville de Fribourg verse à l'Agglomération un montant correspondant à ses propres besoins en matière de promotion économique.

Le tableau ci-dessous indique pour la promotion économique le montant à la charge financière de chaque commune membre de l'Agglomération :

Communes	Clé aggro 09	Charge financière
Avry	2.27%	CHF 3'927.-
Belfaux	2.91%	CHF 5'035.-
Corminboeuf	2.80%	CHF 4'843.-
Düdingen	9.11%	CHF 2'939.-
Fribourg	48.51%	CHF 83'841.-
Givisiez	3.91%	CHF 6'760.-
Granges-Paccot	3.35%	CHF 5'795.-
Marly	9.77%	CHF 16'891.-
Matran	1.87%	CHF 3'240.-
Villars-sur-Glâne	15.48%	CHF 26'745.-
Total	100.00%	CHF 144'138.-

9. Finances et impôts

991. Participation des communes membres

La participation totale des communes membres au budget de fonctionnement de l'Agglomération est, pour l'année 2010, la suivante :

Communes	Charge financière totale
Avry	CHF 178'080.-
Belfaux	CHF 158'264.-
Corminboeuf	CHF 201'521.-
Düdingen	CHF 450'463.-
Fribourg	CHF 6'816'821.-
Givisiez	CHF 396'709.-
Granges-Paccot	CHF 377'231.-
Marly	CHF 749'199.-
Matran	CHF 138'840.-
Villars-sur-Glâne	CHF 1'776'258.-
Total	CHF 11'243'387.-

999. Autres postes

999.382.01

Le Comité prévoit ce montant pour accorder sous certaines conditions à des entreprises des microcrédits. Après renseignements auprès du Service des communes, ce montant doit figurer

dans le budget de fonctionnement. Si le Conseil décide de doter l'Agglomération d'un règlement sur ces microcrédits, le montant correspondant devra figurer au budget d'investissement.

III. Budget d'investissements 2010 : commentaires

6. Transports

Le Comité rappelle que le 30 avril 2009, l'Assemblée des Délégués de la CUTAF décidait de la dissolution de ladite association avec effet au 30 juin 2009. Les tâches exercées et les engagements pris jusqu'alors par la CUTAF ont donc été repris le 1^{er} juillet 2009 par l'Agglomération.

Le Comité souhaite rendre attentif le Conseil que la liste des mesures d'investissement liés au Projet Général a été mise à jour suite au bouclage des comptes CUTAF, conformément à la décision prise lors de l'Assemblée des Délégués du 30 avril 2009. Certaines de ces mesures ont été réalisées et payées et ont donc pu être supprimées. Elles figureront au bilan dans les comptes CUTAF 2009. De plus, la reprise du bilan de la CUTAF arrêtée au 30 juin 2009 sera intégrée dans les comptes 2009 de l'Agglomération.

Le Comité informe le Conseil sur la liste des engagements CUTAF encore pendants ainsi que les montants correspondants qui avaient alors été décidés :

A06 Villars-sur-Glâne Cormanon piste cyclable	CHF 129'000.-
A12 Fribourg P+R les abattoirs/Silo (265 pl.)	CHF 1'020'437.-
A15 Villars-sur-Glâne Les Martinets, quais bus	CHF 9'400.-
J16 Givisiez réalisation d'un couloir de bus à la route du Jura	CHF 2'280.-
P22 Marly Aménagement P+R Corbaroche	CHF 243'000.-
V03 Avry Aménagement interface gare, arrêts bus et P+R (54 pl.)	CHF 301'880.-
V19 Villars-sur-Glâne Contrôle d'accès Bellevue-Hôpital Étape finale	CHF 73'687.-
V21 Fribourg Contrôle d'accès carrefour hôpital. Étape finale	CHF 195'574.-
Z29 A Fribourg Création d'une zone à trafic modéré Basse-Ville/Grandfontaine	CHF 87'500.-

Le Comité intégrera les mesures A06, A12, A15, V19, V21 dans la planification financière.

650.562.04, 650.562.05, 650.562.06 et 650.562.09

Après contact avec le Service des communes sur la procédure à suivre, le Comité a décidé de ne faire figurer au budget d'investissements que les mesures J16, P22, V03 et Z29A. L'ensemble de ces mesures correspond à un montant total de CHF 634'660.--.

Certaines de ces mesures ont été réalisées en 2009 et sont en attente de décompte final. Les autres seront réalisées dans le courant de l'année 2010.

650.509.00

Le Comité propose au Conseil d'inscrire ce montant pour des frais d'études directement liés au Plan directeur d'agglomération, partie mobilité. Ces frais d'études feront l'objet d'un message séparé.

7. Protection de l'environnement et aménagement

790.509.00

Le Comité propose au Conseil d'inscrire ce montant pour des frais d'études directement liés au Plan directeur d'agglomération, partie aménagement. Ces frais d'études feront l'objet d'un message séparé.

IV. Conclusion

Le Comité d'agglomération propose au Conseil d'adopter les budgets de fonctionnement et d'investissements de l'Agglomération de Fribourg pour l'exercice 2010 selon les projets d'arrêté annexés.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'agglomération, l'expression de nos sentiments distingués.

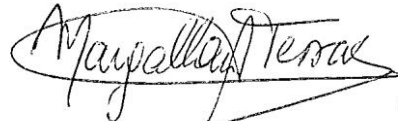
AU NOM DU COMITE D'AGGLOMERATION
DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

Le Président :



René Schneuwly

La Directrice administrative :



Corinne Margalhan-Ferrat

Annexes :

- Budget 2010 de l'Agglomération (budget de fonctionnement et budget d'investissements) ;
- Projet d'arrêté sur le budget de fonctionnement ;
- Projet d'arrêté sur le budget d'investissements.

Récapitulation du budget de fonctionnement

Rekapitulation der Laufenden Rechnung

Total Charges	Total Aufwand	24'413'178	
Total Recettes	Total Ertrag		24'413'178
Solde	Total	0	0

0. ADMINISTRATION VERWALTUNG

Charges	Aufwand	672'418	
Produits	Ertrag		65'669
Solde	Saldo		606'749

3. CULTURE ET LOISIRS KULTUR UND FREIZEIT

Charges	Aufwand	1'723'900	
Produits	Ertrag		50'000
Solde	Saldo		1'673'900

6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS VERKEHRS- UND ÜBERMITTLUNGSWESEN

Charges	Aufwand	20'272'000	
Produits	Ertrag		12'217'000
Solde	Saldo		8'055'000

7. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT UMWELT UND RAUMORDNUNG

Charges	Aufwand	210'000	
Produits	Ertrag		2'000
Solde	Saldo		208'000

8. ÉCONOMIE VOLKSWIRTSCHAFT

Charges	Aufwand	780'000	
Produits	Ertrag		45'862
Solde	Saldo		734'138

9. FINANCES ET IMPÔTS FINANZEN UND STEUERN

Charges	Aufwand	754'860	
Produits	Ertrag		12'032'647
Solde	Saldo		-11'277'787

0. ADMINISTRATION		VERWALTUNG	
	Total Charges	Total Aufwand	672'418
	Total Produits	Total Ertrag	65'669
	Solde	Total	606'749
010. Conseil d'agglomération, Commission financière		Agglomerationsrat, Finanzkommission	
010.300.00	Traitement et jetons du conseil d'agglomération	Lohn und Sitzungsgelder des Agglomerationsrates	14'300
010.300.10	Jetons et frais de la commission financière	Sitzungsgeld und Auslagen der Finanzkommission	2'700
010.303.00	Cotisations aux assurances sociales, AVS, APG, AC, etc.	Sozialversicherungsbeiträge : AHV, EO, ALV, usw.	2'057
010.318.01	Honoraires de l'organe de révision	Honorar der Revisionsstelle	4'200
	Total	Total	23'257
011. Comité d'agglomération		Agglomerationsvorstand	
011.300.00	Traitement et jetons du comité d'agglomération	Lohn und Sitzungsgelder des Agglomerationsvorstands	61'500
010.303.00	Cotisations aux assurances sociales, AVS, APG, AC, etc.	Sozialversicherungsbeiträge : AHV, EO, ALV, usw.	7'442
011.317.00	Représentation et Déplacements	Spesen- und Reiseentschädigungen	10'000
	Total	Total	78'942
020. Administration générale		Allgemeine Verwaltung	
020.301.00	Traitement du personnel administratif	Besoldung des Verwaltungspersonals	220'000
020.301.01	Allocations familiales/employeurs	Familien-/Arbeitgeber-Zulagen	5'400
020.303.00	Cotisations aux assurances sociales, AVS, APG, AC, etc.	Sozialversicherungsbeiträge : AHV, EO, ALV, usw.	57'856
020.304.00	Cotisations aux caisses de prévoyance	Pensionskassenbeiträge	45'302
020.305.00	Cotisations aux assurances maladie-accident	Unfall- und Krankenversicherungsbeiträge	18'981
020.309.00	Frais de formation	Ausbildungs- und Kurskosten	10'000
020.310.00	Fournitures de bureau	Bürobedarf	10'000
020.310.20	Frais de publications et annonces	Veröffentlichungen und Anzeigen	10'000
020.311.00	Achat de machines et de mobilier de bureau	Kauf von Büromaschinen und -mobilier	10'000
020.312.00	Eau, énergie, combustible	Wasser, Energie, Heizmaterialien	10'000
020.315.00	Entretien des machines et mobilier de bureau	Unterhalt Büromaschinen und -mobilier	1'000
020.316.00	Frais de location	Mietkosten	52'680
020.317.00	Frais de réceptions et délégations	Auslagen f. Empfänge und Delegationen	10'000
020.318.00	Assurances diverses, RC, mobilier, etc.	Div. Versicherungsprämien, Haftpflicht, Mobilier, usw.	1'000
020.318.10	Frais administratifs (ports, téléphones, etc.)	Verwaltungskosten (Porti, Telefon, usw.)	10'000
020.318.20	Emoluments de chancellerie	Kanzleigebühen	3'000
020.318.50	Frais internet	Internetkosten	10'000
020.318.60	Traductions	Übersetzungen	30'000
020.318.90	Prestations de tiers	Dienstleistungen, Honorare Dritter	50'000
020.319.00	Cotisations aux associations	Verbandsbeiträge	5'000
020.431.00	Emoluments administratifs	Verwaltungsgebühren	500
020.436.10	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/AC)	Sozialrückbehalte auf Löhnen (AHV/IV/EO)	28'928
020.436.11	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Löhnen (BVG)	24'281
020.436.12	Retenues sociales sur les salaires (Ass. maladie/accident)	Sozialrückbehalte auf Löhnen (Kranken- und Unfallsversicherungen)	11'960
	Total	Total	570'219
			65'669

3. CULTURE ET LOISIRS KULTUR UND FREIZEIT

Total Charges	Total Aufwand	1'723'900	
Total Produits	Total Ertrag		50'000
Total	Total		1'673'900

300. Culture Kultur

300.300.00	Jetons et frais de la commission culturelle	Sitzungsgeld und Auslagen der Kulturkommission	3'900	
300.352.00	Honoraires Promotion des Activités culturelles	Honorare der Kulturförderung	60'000	
300.365.10	Subventions pluriannuelles	Mehrijahresbeitrag	1'200'000	
300.365.20	Subventions annuelles et extraordinaires	Jahres- und ausserordentlicher Beitrag	410'000	
300.365.30	Subventions supplémentaires communes non-membres	Zusätzlichenbeitrag der Nichtmitgliedergemeinde	50'000	
300.452.00	Participation des communes non-membres	Anteile der Nichtmitgliedergemeinden		50'000
	Total	Total	1'723'900	50'000

6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS VERKEHRS- UND ÜBERMITTLUNGSWESEN

Total Charges	Total Aufwand	20'272'000	
Total Produits	Total Ertrag		12'217'000
Total	Total		8'055'000

650. Mobilité Mobilität

650.301.00	Traitement du personnel	Besoldung des Personals	45'000	
650.318.10	Honoraires et frais d'études	Honorare und Kosten für Studien	100'000	
650.364.00	Contrat de prestations au concessionnaire	Leistungsverträge an Konzessionäre	20'120'000	
650.364.10	Convention avec CTIFR (P+R)	Konvention mit CTIFR (P+R)	7'000	
650.434.00	Taxes utilisation P+R	Benützungsgebühren P+R		25'000
650.465.00	Participations reçues de tiers	Vergütung von Dritten		120'000
	Total	Total	20'272'000	12'217'000

7. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT		UMWELT UND RAUMORDNUNG			
	Total Charges	Total Aufwand		210'000	
	Total Produits	Total Ertrag			2'000
	Total	Total			208'000
790. Aménagement régional		Regionale Raumplanung			
780.301.00	Traitement du personnel	Besoldung des Personals		50'000	
790.318.00	Traductions	Übersetzungen		10'000	
790.318.10	Honoraires et frais d'études	Honorare und Kosten für Studien		150'000	
790.431.00	Emoluments pour préavis	Gebühren für Gutachten			2'000
	Total	Total		210'000	2'000
8. ÉCONOMIE		VOLKSWIRTSCHAFT			
	Total Charges	Total Aufwand		780'000	
	Total Produits	Total Ertrag			45'862
	Total	Total			734'138
830. Promotion touristique		Tourismusförderung			
830.365.01	Contributions à Fribourg Tourisme et Région	Beiträge an Fribourg Tourisme et Région		590'000	
	Total	Total		590'000	0
840. Promotion économique		Wirtschaftsförderung			
840.301.00	Traitement du personnel	Besoldung des Personals		190'000	
840.465.00	Participation Promotion économique de la Ville de Fribourg	Beteiligung Wirtschaftsförderung Stadt Freiburg			45'862
	Total	Total		190'000	45'862

9. FINANCES ET IMPÔTS		FINANZEN UND STEUERN			
	Total Charges	Total Aufwand		754'860	
	Total Produits	Total Ertrag			12'032'647
	Total	Total		754'860	12'032'647
940. Gérance de la fortune et des dettes		Vermögens- und Schuldenverwaltung			
940.318.00	Frais bancaires et postaux	Bank- und Postspesen		200	
940.420.00	Intérêt des capitaux et impôt anticipé	Zinsen auf Kapitalien, Verrechnungssteuer			3'000
	Total	Total		200	3'000
991. Participation des communes membres		Anteile der Mitgliedgemeinden			
991.452.01	Participation Avry	Anteile Avry			178'080
991.452.02	Participation Belfaux	Anteile Belfaux			158'264
991.452.03	Participation Corninboeuf	Anteile Corninboeuf			201'521
991.452.04	Participation Düdingen	Anteile Düdingen			450'463
991.452.05	Participation Fribourg	Anteile Freiburg			6'816'821
991.452.06	Participation Givisiez	Anteile Givisiez			396'709
991.452.07	Participation Granges-Paccot	Anteile Granges-Paccot			377'231
991.452.08	Participation Marly	Anteile Marly			749'199
991.452.09	Part. Matran	Anteile Matran			138'840
991.452.10	Part. Villars-sur-Glâne	Anteile Villars-sur-Glâne			1'776'258
	Total	Total		0	11'243'387
992. Participation des communes non-membres		Anteile der Nichtmitgliedgemeinden			
992.452.10	Participation Grolley	Anteile Grolley			4'000
992.452.24	Participation St.Ursen	Anteile St.Ursen			54'400
992.452.25	Participation Tafers	Anteile Tafers			93'200
	Total	Total		0	151'600
999. Autres postes		Übrige Posten			
999.319.00	Dépenses non spécifiées	Kompetenz-Ausgaben		20'000	
999.332.00	Amortissements supplémentaires	Freie Abschreibungen		634'660	
999.382.01	Attributions à la réserve Microcrédits	Einlagen in Reserve Mikrokredit		100'000	
999.482.00	Prélèvements sur la réserve CUTAF	Entnahmen aus der Reserve CUTAF			634'660
	Total	Total		754'660	634'660

Récapitulatif du budget d'investissement

Total Charges	Total Aufwand	1'034'660	
Total Produits	Total Ertrag		0
Résultat	Total	1'034'660	0

0. ADMINISTRATION VERWALTUNG

020. Administration générale Allgemeine Verwaltung

6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS VERKEHR- UND ÜBERMITTLUNGSWESEN

650. Mobilité Mobilität

650.509.00	Frais d'études	Ausgaben für Studien	200'000	
650.562.04	CUTAF J16 Givisiez réalisation d'un couloir de bus à la route du Jura	CUTAF J16 Givisiez réalisation d'un couloir de bus à la route du Jura	2'280	
650.562.05	CUTAF P22 Marly Aménagement P+R Corbaroche	CUTAF P22 Marly Aménagement P+R Corbaroche	243'000	
650.562.06	CUTAF V03 Avry Aménagement interface gare, arrêts bus et P+R (54 pl.)	CUTAF V03 Avry Aménagement interface gare, arrêts bus et P+R (54 pl.)	301'880	
650.562.09	CUTAF Z29A Fribourg Création d'une zone à trafic modéré Basse-ville/Grandfontaine	CUTAF Z29A Fribourg Création d'une zone à trafic modéré Basse-ville/Grandfontaine	87'500	
	Total	Total	834'660	0

7. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT UMWELTSCHUTZ UND RAUMORDNUNG

780. Protection de la nature Umweltschutz

790. Aménagement du territoire Raumplanung

790.509.00	Frais d'études	Ausgaben für Studien	200'000	
	Total	Total	200'000	0

8. ÉCONOMIE VOLKSWIRTSCHAFT

830. Promotion touristique Tourismusförderung

840. Promotion économique Wirtschaftsförderung



**AGGLOMERATION DE FRIBOURG
AGGLOMERATION FREIBURG**

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

vu

- la loi du 19 septembre 1995 sur les agglomérations ;
- les Statuts de l'Agglomération de Fribourg du 1^{er} juin 2008 ;
- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- le règlement du Conseil d'agglomération du 13 novembre 2008 ;
- le message N°7 du Comité d'agglomération du 17 septembre 2009 ;
- l'avis de la Commission financière,

arrête :

Article premier

Le budget de fonctionnement de l'Agglomération de Fribourg pour l'exercice 2010 est adopté.

Il se présente comme suit :

Total des produits :	CHF	24'413'178,--
Total des charges :	CHF	24'413'178,--

Fribourg, le 8 octobre 2009

AU NOM DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
DE
L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

Le Président :

John Clerc

La Secrétaire générale :

Corinne Margalhan-Ferrat



**AGGLOMERATION DE FRIBOURG
AGGLOMERATION FREIBURG**

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

vu

- la loi du 19 septembre 1995 sur les agglomérations ;
- les Statuts de l'Agglomération de Fribourg du 1^{er} juin 2008 ;
- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- le règlement du Conseil d'agglomération du 13 novembre 2008 ;
- le message N°7 du Comité d'agglomération du 17 septembre 2009 ;
- l'avis de la Commission financière,

arrête :

Article premier

Le budget d'investissement de l'Agglomération de Fribourg pour l'exercice 2010 est adopté.

Il se présente comme suit :

Total des charges : CHF 634'660,--

Article 2

¹ Le Conseil d'agglomération prend acte des projets d'investissement de l'Agglomération de Fribourg pour un montant de CHF 400'000,--.

² Ces projets d'investissement pourront faire l'objet d'un message dans le courant de l'année 2010.

Fribourg, le 8 octobre 2009

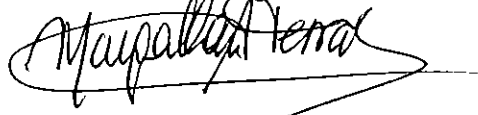
AU NOM DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
DE
L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

Le Président :



John Clerc

La Secrétaire générale :



Corinne Margalhan-Ferrat